

OCLT : O1 - Assurer la bonne conservation des habitats et populations d'espèces d'intérêt communautaire

ODD : O1.F2 – Mettre en œuvre des actions de conservation des populations de Chiroptères d'intérêt communautaire

O1.F3 - Mettre en œuvre des actions de conservation favorisant la naturalité et la capacité d'accueil des habitats forestiers pour les espèces d'intérêt communautaire

OCLT : O2 – Maintenir et développer les usages et modes de gestion favorables à la biodiversité et à la fonctionnalité des écosystèmes

ODD : O2.F1 - Favoriser la naturalité et la capacité d'accueil des habitats forestiers pour les espèces d'intérêt communautaire

Résultats attendus	Maintien, voire amélioration des populations
Habitats d'intérêts communautaires concernés	Dunes boisées des régions atlantique, continentale et boréale (2180)
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Bondrée apivore (A072) ; Circaète Jean-le-Blanc (A080), Engoulevent d'Europe (A224) ; Alouette lulu (A246) ; Fauvette pitchou (A302) ; Barbastelle (1308) ; Petit Rhinolophe (1303) ; Grand Rhinolophe (1304) ; Murin à oreilles échancrées (1321)
Localisation	Massif de la Coubre, Massif des Combots d'Ansoine, Boisements des marais de la Tremblade, de Bréjat et de Saint-Augustin/Arvert
Surface concernée	Environ 7 670 ha
Planification	Tout au long de la phase d'animation
Actions liées	FF1, FF3, FF4, FF6, FG2, FG3,

Justification de l'action

L'avifaune et les chauves-souris forestières utilisent les différents stades forestiers (liés à la sylviculture ou non) pour accomplir leur cycle de vie.

Les milieux ouverts (clairières, coupes, cloisonnements, sentiers) et semi-ouverts (régénérations, jeunes plantations) constituent à la fois des sites d'alimentation et des sites de nidification pour l'avifaune. Ils sont très favorables aux reptiles, ainsi qu'aux insectes dont se nourrissent de nombreuses espèces d'oiseaux et plusieurs chauves-souris. De plus, les broussailles basses constituent une protection contre les prédateurs pour les oiseaux nichant au sol.

Les stades plus fermés (taillis sous futaie, futaies) sont surtout utilisés comme sites de reproduction par les oiseaux, notamment les grands arbres. Leurs larges branches sont des sites privilégiés pour l'installation des aires de rapaces (Bondrée apivore, Circaète Jean-le-Blanc). De plus, les cavités et fissures se développant sur les troncs des arbres sénescents constituent des gîtes pour les chauves-souris forestières.

Le site Natura 2000 étant constitué à 70 % de milieux forestiers, il est primordial de privilégier des modes de gestion favorables à l'avifaune et aux chauves-souris d'intérêt communautaire.

Description de l'action**MODALITES TECHNIQUES DE MISE EN ŒUVRE**

Le but de cette action est de proposer des orientations de gestion compatibles avec les objectifs de production ligneuse, puis d'intégrer ces préconisations aux documents d'aménagements forestiers.

Afin de maintenir, voire de favoriser l'avifaune et les chauves-souris forestières, il serait nécessaire de :

- **Favoriser le mélange des essences et le développement des feuillus**

Les forêts du site Natura 2000 sont dominées par le Pin maritime, essence largement favorisée par la sylviculture pour la stabilisation des dunes. Il s'agit de laisser s'exprimer les essences feuillues spontanées du sous-étage, en privilégiant les régénérations naturelles et en préservant le sous-étage durant des opérations sylvicoles. La préservation des essences feuillues dans la strate dominante serait également importante.

- **Garantir la disponibilité en zones forestières ouvertes nécessaires à l'alimentation des espèces**

Il s'agit de préserver les milieux naturels associés à la forêt (clairières, landes à bruyères, sentiers enherbés), et de les gérer de façon à maintenir leur caractère ouvert (absence de dépôts de déchets, fauche d'entretien, opérations d'ouverture par débroussaillage), tout en respectant les périodes de reproduction de l'avifaune (travaux autorisés de septembre à mars). Il est à noter que certains milieux induits par l'activité forestière sont très favorables : coupes, régénérations et jeunes plantations.

- **Garantir la disponibilité en zones forestières riches en gros bois pour permettre la nidification des oiseaux et assurer la présence de gîtes aux chauves-souris**

L'irrégularisation des peuplements et la mise en place d'îlots de vieillissement sont des pratiques favorables à la fourniture de gros bois. Il s'agit donc d'irrégulariser des surfaces de futaie de Pin maritime et d'augmenter le diamètre d'exploitabilité du Pin maritime et des chênes (en fonction des conditions stationnelles), en répartissant de façon régulière les deux types de traitements sur le site.

- **Limiter le dérangement des espèces notamment en période de reproduction**

La présence de personnes à proximité des nids et des arbres gîtes est susceptible de provoquer un dérangement des espèces (abandon des jeunes). De plus, les travaux mécanisés peuvent entraîner la mortalité directe d'espèces d'oiseaux nichant au sol. Afin de limiter l'échec des couvées des espèces sensibles et le dérangement des colonies de chauves-souris connues :

- Les zones de présence des espèces sensibles seront déterminées et suivies régulièrement (tous les 2 à 3 ans bilan des observations),
- Les arbres où sont installées des aires de rapaces (Circaète, Bondrée apivore) ou des colonies de chauves-souris seront préservés et le dérangement sera limité dans un périmètre bien défini,
- Les travaux seront réalisés entre septembre et mars, dans la limite de la connaissance des lieux de reproduction, et la circulation des véhicules pourra être réduite afin de limiter les risques de collision (notamment avec l'Engoulevent d'Europe).

- **Améliorer la transition entre la forêt et les espaces ouverts**

Il s'agit de structurer les lisières forestières proches des habitats de marais et des milieux agricoles. Ce milieu intermédiaire constitue un site d'alimentation pour l'avifaune et les chauves-souris, ainsi qu'un site de reproduction pour les oiseaux, en fonction de la présence de strates étagées et d'essences diverses. Des opérations d'ouverture sur des portions linéaires de boisements pourront être réalisées périodiquement, à la faveur d'opérations sylvicoles dans les parcelles adjacentes, afin de développer :

- une frange herbacée au contact direct des habitats humides et/ou agricoles (alimentation en insectes et en reptiles),
- une frange arbustive entre la zone herbacée et la forêt (alimentation en baies, en insectes et en reptiles),
- une frange arborée comprenant de grands arbres âgés qui constitueront des supports de nids et de gîtes.

Dans ce but, le manteau forestier pourra être éclairci sur environ 10 à 20 m de long et sur une largeur correspondant à 1/3 minimum de la hauteur du boisement, en enlevant des arbres isolés ou des groupes d'arbres. Ces trouées

permettront le développement d'herbacées et d'arbustes. La bande herbeuse pourra être dégagée par fauche et/ou débroussaillage. Une largeur minimale de 5 à 6 m serait nettement favorable aux espèces.

- Sensibiliser les forestiers aux besoins de l'avifaune et des chauves-souris forestières

L'information des professionnels de la forêt et leur accompagnement seront garants de leurs compréhension des enjeux et de leur implication (et surtout de leur collaboration) dans la mise en œuvre de ces mesures.

- Intégrer les préconisations de gestion aux documents de gestion forestière (aménagement, PSG, etc)

Il s'agit d'assurer l'application réelle de ces préconisations à l'aide des documents de planification et des cahiers des charges des travaux.

Outils

Mission d'animation du DOCOB, Contrat Natura 2000, Charte Natura 2000, subvention ou tout autre outil ou projet y concourant

Acteurs concernés

Propriétaires (ONF, ...), exploitant forestiers, CRPF

Plan de financement

Coûts indicatifs unitaires prévisionnels :

Intitulé	Coût prévisionnel	Calendrier (5 ans)				
<u>mise en œuvre des préconisations :</u> conservation et gestion des milieux naturels associés à la forêt diversification des traitements et des essences préservation des îlots de vieillissement protection des nichées et des arbres gîtes et adaptation des périodes de travaux	Coût inclus dans actions FF1 et FF3 (et fonction des surfaces à traiter)	x	x	x	x	x
sensibilisation des professionnels de la forêt et intégration des préconisations aux documents forestiers	Mission d'animation	x	x	x	x	x

Budget prévisionnel sur 5 ans : indéterminé ; **Financeurs potentiels :** Etat / Europe

Partenaires et structures ressources

Structure animatrice, associations environnementales, Services de l'Etat (DREAL Poitou-Charentes, DDTM 17)

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Indicateurs de mise en œuvre : Efforts consentis : nombre d'hj et dépenses d'intervention (sensibilisation,...), Nombre de contrats / de chartes signé(e)s, Rapport de suivi de l'avifaune / des populations de chauves-souris.

Indicateurs de performance : Cartographie des sites de reproduction de l'avifaune et des arbres gîtes connus, et préservation effective des sites repérés, Evolution des populations d'oiseaux et de chauves-souris d'intérêt communautaire.